

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015 COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et propose l'adoption de 3 points supplémentaires :

- Résultat consultation mission géotechnique
- Délibération contestant les réformes actuelles
- Paiement facture Orange 2007

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité, sans que cette adoption ne donne lieu à une délibération formelle.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2015 est modifié suite à une remarque de Madame POISSONNET : le vote concernant la réduction accordée à FC Production sur le tarif de la location de la salle des fêtes n'a pas été voté à l'unanimité, mais à la majorité avec 2 votes contre, Monsieur LANG et Madame TORDO et 2 abstentions, Madame POISSONNET et Madame HENNEQUIN.

Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Madame MALJEAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire prend la parole et attire l'attention du Conseil Municipal, quant à la baisse importante des dotations de l'Etat, des difficultés à obtenir des subventions pour les travaux d'investissement, de la nécessité de rechercher des économies de fonctionnement (manifestations, éclairage public...) et de l'obligation d'être prudent.

Aussi, est-il décidé de voter les budgets primitifs et de ne les réaliser qu'en fonction du résultat des différents appels d'offres qui vont être lancés, des subventions accordées et des précisions apportées quant aux différentes réformes lancées par le gouvernement notamment au niveau des dotations, de la mutualisation des services et des nouvelles charges imposées aux collectivités.

FINANCES

Afin de ne pas alourdir la fiscalité locale, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,46 %
- Taxe foncière bâti : 13,51 %
- Taxe foncière non bâti : 23,81 %

Monsieur MARCQ présente au Conseil Municipal le travail fait par la commission quant à l'attribution des subventions 2015 aux associations.

Monsieur LANG demande des précisions sur le basket club, et si la commune de Carignan verse toujours la même subvention que Mouzon aux « Archers des 3 Cantons ».

Madame MALJEAN s'interroge sur la pertinence du versement d'une subvention à l'ADMR.

Monsieur WIBLET regrette que le montant alloué à l'amicale des sapeurs-pompiers ne soit pas plus élevé, celui-ci servant principalement au paiement de leur assurance statutaire. Madame POISSONNET s'étonne également du montant accordé à l'association la Récré qui lui paraît insuffisant, compte tenu de son rôle auprès des enfants de Mouzon.

Monsieur le Maire prend note de ces remarques et s'engage à mener une réflexion sur les critères retenus pour attribuer les subventions 2016 mais rappelle que les subventions ont été maintenues cette année malgré les baisses de la DGF alors que beaucoup de villes les ont diminuées.

Les subventions sont accordées, à la majorité, selon le tableau ci-joint, chaque président ou membre d'une association s'étant abstenu pour l'association concernée (Monsieur BOUCHER, Monsieur RENARD, Madame MALJEAN et Madame POISSONNET).

Madame DELGOFFE, Adjoint aux finances, présente :

-Le budget ville qui s'équilibre en investissement en dépenses – recettes à la somme de 2 173 533,58 € et en fonctionnement en dépenses à 3 404 277 € et recettes 3 899 698,31 €.

- Le budget eau- assainissement qui s'équilibre en investissement en dépenses – recettes à la somme de 921 884,46 € et en fonctionnement, fait état de dépenses à hauteur de 760 792 € et de recettes à hauteur de 815 937,11 €.

- Le budget lotissement qui s'équilibre en investissement à 178 550 € et en fonctionnement à la somme de 323 050 €.

Ces trois budgets sont votés à la majorité (1 abstention).

GESTION

Considérant ses activités professionnelles, Monsieur MARCQ ne souhaite plus occuper le poste de Conseiller Municipal délégué aux associations. Après l'avoir remercié de son travail, Monsieur le Maire nomme Monsieur WIBLET à ce poste pour 6 mois renouvelable à compter du 7 avril 2015 et le Conseil Municipal vote à la majorité une rémunération à hauteur de 6% de l'indice 1015 (2 abstentions Monsieur VICQ et Madame FORTIER, en l'absence de Monsieur WIBLET). Monsieur VICQ salue cette ouverture intelligente qui rallie une opposition à la majorité en place et le courage de Monsieur le Maire et Monsieur WIBLET face aux remarques qui pourraient être émises. Monsieur WIBLET, souligne le fait qu'il a toujours retenu la défense de l'intérêt général comme moteur de son action.

Complément délibération du 24 juillet 2014 portant sur l'acquisition de la parcelle boisée AT 38 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie la gestion de cette parcelle au Syndicat Mixte de Gestion Forestière de Mouzon.

POINTS AJOUTES

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres de retenir la société GINGER CEBTP, 27 A, rue des Blancs Monts 51350 Cormontreuil pour une mission géotechnique pour les travaux d'aménagement du hameau de Villemonty pour un montant HT de 8 075 € et autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le marché.

A l'initiative de l'association des Maires Ruraux de France, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention Monsieur VICQ), vote une motion, par laquelle les conseillers municipaux s'insurgent contre la politique gouvernementale actuelle de la baisse drastique des dotations communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouvre les crédits nécessaires au paiement d'une facture Orange de 2007 d'un montant de 34,90 € non mandatée à ce jour.